Image not found or type unknown

Reconnaissance de maladie professionnelle

Par **Malo Celine**, le **24/09/2016** à **07:42**

Monsieur, je suis Infirmiere hospitalière, depuis un an je dénonce par mail à ma hiérarchie un problème organisationnel de mon service qui épuise le personnel ! J'ai également décrit clairement mon épuisement personnel le 11 mai 2016 , sans réponse de ma hiérarchie. Le 4. Juillet j'ai été EN arret car j'étais au bout. Le 8. Juillet le medecin du travail à pris connaissance de ces mails me conseillant de faire une reconnaissance auprès du DRH, chose que j''au fait! J'ai eu un contrôle médical confirmant le diagnostic initial de mon arret : épuisement professionnel ! Depuis aucune réponse de la DRH !! Je suis toujours en arret ET je dois reprendre le 3 octobre .. sans réponse de sa part que dois je EN déduire? Est il dans l' obligation de repondre? Est il dans l' obligation de présenter mon dossier à la commission de réforme??
Il y a eu une enquête du CHSCT confirmant les difficultés du service prouvant un épuisement du personnel , ET le chef de service à également écrit des mails durant cette dernière année dénonçant ce problème d'organisation du service..
Que dois je faire ?? Relancer ma DRH? Refaire une autre demande EN demandant une reconnaissance en tant qu'accident de service ?
Que faire pour être dans mes droits ?

Par **DRH juriste**, le **13/10/2016** à **15:54**

Bonjour,
Vous pourriez relancer la DRH pour savoir où en est votre dossier. Vous pouvez aussi vous adresser à des représentants du personnel pour leur demander d'intervenir pour clarifier votre situation et s'assurer de la reconnaissance en maladie professionnelle.
Bien cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés